

## NOTE AUX ARBITRES PROCÉDURE EN CAS D'APPEL

La procédure à suivre en cas d'appel est décrite dans les articles 101 à 106 du RNC.

### **Quelques points importants :**

- 1- Vous ne devez jamais refuser un appel d'un joueur. TOUTES vos décisions peuvent faire l'objet d'un appel MAIS la commission d'appel ne peut vous obliger à changer votre décision quand elle découle de l'application d'une Loi, d'un règlement ou d'une procédure disciplinaire (Loi 93B3).
- 2- Le formulaire d'appel doit être signé par les DEUX joueurs de la paire pour être recevable (par le capitaine ou son suppléant en match/4).
- 3- Au stade comité en Honneur et en Promotion les appels sont traités par la CRLA. En Excellence vous devez autant que faire se peut réunir une commission in situ.

### **En cas d'appel d'une de vos décisions**

- 1- Utilisez les formulaires d'appel disponibles dans l'espace métiers (Documents / [Arbitrage] Codes, Règlement, formulaires d'appel, etc.)
- 2- Renseignez le nom de l'épreuve et du stade, des joueurs et leur IV
- 3- Remplissez le diagramme de la donne – y compris n°, donneur et vulnérabilité, notez la séquence d'annonces et, si nécessaire, le jeu de la carte.
- 4- Indiquer le contrat final ainsi que la carte d'entame et le résultat obtenu à la table. En match par 4, notez le résultat obtenu à l'autre table.
- 5- Remplissez vos observations : motif de l'appel, établissement des faits et décision argumentée.
- 6- Demandez aux deux joueurs de la paire ou au capitaine de l'équipe faisant appel de signer le formulaire et de remplir la partie destinée à recueillir leurs observations. Exiger une caution si c'est prévu par le comité/la ligue.
- 7- Invitez les adversaires à faire part de leurs éventuelles remarques. S'ils ne souhaitent pas en faire notez-le.
- 8- Une fois la décision de la commission connue, demandez au Président de la commission d'appel un résumé succinct des motifs de la décision de la commission.

### **En cas de saisine de la CNLA**

- 1- Demandez aux joueurs de confirmer leur saisine et de la motiver par écrit. Ils ont 48h pour le faire.
- 2- Informez les adversaires.
- 3- Transmettez le dossier complet (si possible au format Word) au directeur des compétition du comité. Le dossier doit être transmis dans les 48h à la FFB.